

RÉUNION DU CONSEIL 1 FÉVRIER 2021

Lundi le 1^{er} jour du mois de février 2021, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à huis clos par vidéoconférence en raison de la Covid-19, à compter de 18 h 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Adoption du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
 - b) Approbation des écritures de régularisation
 - c) Vente d'immeubles pour non-paiement des impôts fonciers
 - d) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec, ADMQ
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Octroi d'un contrat pour des services professionnels concernant la réhabilitation par insertion de ponceau au rang Saint-Charles
 - b) Acquisition d'équipement pour le Service de la voirie
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Octroi d'un contrat pour le colmatage des conduites d'égout sanitaire
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Demande de dérogation mineure - 710 rue Principale
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

- a) Demande financière de l'École secondaire Le Tremplin afin de procéder à l'amélioration des aménagements extérieurs

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers des élus

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

2021-02-10

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 janvier 2021 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-02-11

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Le chèque des déboursés du mois de janvier 2021 portant le numéro 11260 auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2895 à 2914 inclusivement, pour une somme globale de 22 198,47 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11261 à 11294 inclusivement et totalisant la somme de 44 170,62 \$. Les salaires de décembre s'élèvent à 22 042,36 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-02-12

5.1.a) ADOPTION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

CONSIDÉRANT qu'il a été donné l'avis de motion B-01-2021 à la séance régulière du 11 janvier 2021 dans le but d'adopter le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain ordonne et statue par la présente, ce qui suit :

QUE le Règlement n° 2021-01-02 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

QU'il abroge tout règlement ou toute résolution antérieure.

(Voir le Règlement annexé comme s'il était ici au long reproduit.)

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-02-13

5.1.b) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par le maire ou un membre du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures du journal général faites pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-02-14

5.1.c) VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE faire parvenir à la MRC des Chenaux, la liste des contribuables ayant un solde de cinquante dollars (50 \$) et plus au 31 décembre 2019.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-02-15

5.1.d) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, ADMQ

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'adhésion à l'Association des municipalités du Québec (ADMQ) arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion pour l'année financière 2021 est de 495 \$, auquel il faut ajouter le montant d'assurance de 390 \$ plus les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'adhésion à l'Association des municipalités du Québec pour l'année financière 2021, au montant total de 885 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer tous les documents requis.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2021-02-16

5.3.a) OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉHABILITATION PAR INSERTION DE PONCEAU AU RANG SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT l'appel d'offre pour des services professionnels consistant à réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réhabilitation par insertion du ponceau situé sous le rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçus, ainsi qu'un estimation, à savoir :

PARALLÈLE 54 Expert-Conseil inc. de Saint-Esprit pour un montant de 17 470 \$, plus les taxes applicables;

Fédération québécoise des municipalités - FQM pour une estimation des travaux à 19 000 \$, plus les taxes applicables;

CIMA + de Québec pour un montant de 20 600 \$, plus les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat à PARALLÈLE 54 Expert-Conseil inc. de Saint-Esprit pour un montant de 17 470 \$, plus les taxes applicables, pour des services professionnels consistant à réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réhabilitation par insertion du ponceau situé sous le rang Saint-Charles;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis;

Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé de la Municipalité.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-02-17

5.3.b) ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT le montant prévu au budget de l'année financière en cour;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acquérir un compresseur vertical, pour le Service de la voirie, au montant de 2 499 \$ plus les taxes applicables;

D'acquérir une soudeuse au montant de 2 008,59 \$ plus les taxes applicables;

D'acquérir une scie à béton au montant de 2 091,87 \$ plus les taxes applicables;

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2021-02-18

5.4.a) OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE COLMATAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux de colmatage soulevés dans le rapport d'inspection réalisé par l'entreprise Can-Explore en 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions conformes et non-conformes reçues, à savoir;

Le Groupe ADE Estrie inc. de Sherbrooke au montant de 11 897 \$, plus taxes;

Services Infraspéc inc. de Laval au montant de 11 895 \$, plus taxes;

InspecVisions 3D inc. de Sainte-Marie au montant de 17 494,28 \$, plus taxes (non-conforme);

CONSIDÉRANT le prix élevé de l'installation de la signalisation inclus dans ces soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation de Techni-Consultant d'octroyer le contrat à (Groupe ADE Estrie inc.) de Sherbrooke;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE retirer le volet : Installation de la signalisation (route MTQ);

D'octroyer le contrat à (Groupe ADE Estrie inc.) de Sherbrooke au montant de 7 299 \$, plus taxes et excluant l'installation de la signalisation;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis;

Cette dépense sera payée à même le fond général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-02-19

5.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 710 RUE PRINCIPALE

La conseillère Line Toupin mentionne qu'elle se retire pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du lot numéro 5 618 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, pour une propriété située au 710 de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste à permettre l'agrandissement d'une résidence principale ne pouvant respecter la marge latérale de 4 mètres (4 m), tel que prescrit dans les articles 7.1 du Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été dûment publié le 18 janvier 2021 invitant toute personne ou tout organisme intéressé à se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 25 janvier 2021 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité autorise la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage visant à réduire à 2 mètres (2 m) la distance de la marge latérale pour cet immeuble situé sur le lot 5 618 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, soit au 710 de la rue Principale.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

2021-02-20

5.7.a) DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN AFIN DE PROCÉDER À L'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'année 2020 de l'École secondaire Le Tremplin qui permettrait d'améliorer leurs aménagements extérieurs;

CONSIDÉRANT le montant budgété pour l'année financière 2021 afin de répondre à leur demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE verser un montant de 1 000 \$ à l'École secondaire Le Tremplin, tel que prévu au budget de l'année en cours;

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2021-02-21

5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 20.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière